



MJC ETOILE

Règlement intérieur



1/ FONCTIONNEMENT

HORAIRES :

Périodes scolaires : Les QG Jeunes sont ouverts à tous les jeunes âgés de 11 à 17 ans.

Etoile :

Mardi, Jeudi, vendredi : 16h30-18h30
Mercredi et samedi : 14h-18h

Beauvallon :

Vendredi : 16h30-18h30
Mercredi et samedi : 14h-18h

Vacances scolaires : Les activités se déroulent à la journée de 8h30 à 17h30.

Un programme d'activités est réalisé pour chacune des vacances scolaires. Les horaires d'ouvertures sont établis en fonction des activités proposées et notées sur le programme.

ADHESION :

Pour avoir accès aux QG, aux projets et activités, l'adhésion à la MJC est obligatoire et doit être à jour. Elle est valable du 1^{er} Septembre au 31 août de l'année suivante. Son coût est de :

15 euros : adhésion individuelle

20 euros : adhésion familiale

Par ailleurs, chaque jeune doit verser un droit d'accès forfaitaire de **5 euros** par année scolaire.

MODALITES D'INSCRIPTION :

Les parents doivent remplir le dossier d'inscription et le rendre au secrétariat pour avoir accès à l'espace famille. Ce dossier comporte :

- La feuille d'adhésion : **le numéro CAF et Quotient Familial à jour sont OBLIGATOIRES**
- Le quotient familial CAF, devra être réactualisé au 1^{er} janvier et au 1^{er} septembre pour prendre en compte la demande.
- La fiche sanitaire de liaison ; les vaccins obligatoires doivent être à jour, aucun médicament ne sera administré au jeune avec ou sans ordonnance.
- Avoir lu et approuvé le règlement intérieur.

Les inscriptions des vacances débutent à la sortie du programme, soit un mois avant les vacances. Il **ne pourra être accueilli en l'absence des éléments demandés.**

I) ACCUEIL

Pendant les périodes scolaires :

L'accueil aux QG Jeunes est ouvert et libre d'accès. Le jeune est inscrit à son arrivée et lors de son départ, il n'a aucune obligation de rester jusqu'à la fin des activités et peut par conséquent partir à tout moment du QG. La responsabilité de l'association ne sera engagée que pendant la période où le jeune se trouve sur les lieux.

La responsabilité des animateurs et de la MJC est dérogée pour tout comportement du jeune en dehors de l'enceinte du QG.

Les QG sont des lieux d'accueil public, où **il est strictement interdit de fumer ou vapoter.**

La consommation d'alcool et de drogue est formellement interdite à l'intérieur et à l'extérieur des locaux, y compris pendant les activités et sorties.

Pendant les vacances scolaires :

REPAS ET GOÛTERS :

Le QG jeunes fournit les repas et pique-niques. Le goûter n'est pas compris.

RECOMMANDATIONS :

Pour les activités, il est conseillé que les jeunes ne portent ni objets, ni vêtements de valeur (téléphone portable, bijoux,...). La MJC décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, ou de dégradation d'objets personnels. Il est également conseillé de prévoir une tenue adaptée aux différentes activités.

Pour le bon fonctionnement des activités, les jeunes et leurs parents doivent respecter les horaires d'accueil et de fermeture. En cas de retard répété des sanctions pourront être prises.

AUTORISATION DE SORTIE PENDANT LES VACANCES :

J'autorise mon enfant à rentrer seul après l'activité.

☐

Oui

☐

Non

RESPECT DES LOCAUX :

Les adhérents **s'engagent** au nettoyage, au rangement et à la bonne tenue des locaux et du matériel mis à leur disposition.

II) DROIT A L'IMAGE

J'autorise mon enfant à être photographié lors de manifestations ou activités. J'autorise l'utilisation et la diffusion de ces photographies à des actions de communication de la MJC Etoile (réseaux sociaux, presse...)

☐

Oui

☐

Non

III) SANCTIONS

Tout jeune ayant une attitude incorrecte (physique ou verbale) envers les animateurs ou les autres participants, ou ayant dégradé volontairement le matériel ou les locaux, sera remis à ses parents. Une procédure de remboursement pourra être engagée. Une exclusion du QG pourra être décidée par la direction pour une durée déterminée, sans qu'aucun remboursement de cotisation ne soit possible.

Je soussigné(e) :

Responsable légal du jeune :

Autorise celui-ci à participer aux animations et aux sorties organisées par le QG sachant que certaines activités sont comprises dans la cotisation et que d'autres entraînent une participation financière. Je déclare également avoir pris connaissance du règlement du QG. J'accepte les conditions du règlement intérieur.

Téléphones parents :

Lu et Approuvé, à
Signature du jeune

le
Signature du responsable légal